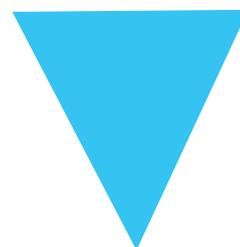




Aide à l'immobilier
sous forme de
RABAIS



VOLET AIDE À L'ACQUISITION DE TERRAINS À CONSTRUIRE ET DE BÂTIMENTS APPARTENANT À CARCASSONNE AGGLO

Objet	Dans le but de renforcer l'attractivité de son territoire et soutenir les projets d'implantation créateurs d'emplois, Carcassonne Agglomération souhaite appliquer un rabais sur le prix de vente de terrains à bâtir et de bâtiments situés dans les zones d'activités économiques communautaires , dont elle est propriétaire.			
Bénéficiaires	Petites, moyennes et grandes entreprises uniques et leurs établissements (au sens de la définition européenne), qui ont au moins 3 ans d'existence et qui s'implantent sur le territoire communautaire et œuvrant dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat ou du service à l'industrie .			
Nature des dépenses éligibles	Opérations d'investissements immobiliers réalisées par une entreprise unique, permettant le développement de son activité sur le territoire de l'agglomération par le biais de l'acquisition de terrains ou de bâtiments propriétés de Carcassonne Agglo situés dans les zones d'activités économiques communautaires .			
Modalités	La base de calcul de l'aide financière attribuée par Carcassonne Agglo à l'occasion de la vente de l'immeuble est fonction du prix du marché déterminé par le service des Domaines ou tout expert foncier habilité ET de l'intérêt économique du projet .			
Taux d'intervention maximum	Zones	Petite Entreprise	Moyenne Entreprise	Grande Entreprise
	Zones AFR 2014-2020	30% maximum	20% maximum	10% maximum
	Zones d'aide à l'investissement des PME 2014-2020	20% maximum	10% maximum	De minimis
	IAA : Industries Agroalimentaires	40% maximum	40% maximum	40% maximum

INFORMATIONS

Pour vérifier l'éligibilité de votre **projet**, connaître les modalités ou toute information liée aux dispositifs.

Contactez la
Direction de l'Économie
04 68 10 55 92
economie@carcassonne-agglo.fr